

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12303**

Intitulé

Animateur radio polyvalent

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Sud Erka - Sud Formadia

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321t Réalisation du service : Rédaction et production de projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les animateurs(trices) radio sont principalement chargé(e)s de préparer et d'animer une tranche horaire fixe de la grille des programmes d'une station radio. Ils(elles) peuvent également intervenir sur l'antenne en tant que chroniqueur(se) ou en co-animation.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le Traitement de l'information

La réalisation technique

L'Animation radio :

L'Organisation d'une action promotionnelle

Les capacités attestées :

Traiter l'information :

- Réaliser une synthèse de plusieurs sources d'information.
- Valider une information à partir de plusieurs sources
- Préparer et rédiger une séquence informative en respectant les consignes de diffusion.
- Rendre une séquence informative en adaptant le ton et le style en fonction du contenu et du format.

Réaliser :

- Traiter un son
- Réaliser en autonomie une séquence.
- Préparer et programmer une séquence radio et respectant les règles antenne.
- Créer un environnement sonore.

Animer :

- Construire le contenu d'une émission.
- Concevoir un déroulement chronologique précis d'une émission.
- Ecrire des textes radiophoniques au format de la station.
- Animer une tranche horaire
- Gérer le déroulement d'une émission dans sa durée et ses étapes.
- Etablir et entretenir un lien avec les auditeurs.

Organiser :

- Elaborer une stratégie promotionnelle d'une station.
- Mener une négociation commerciale
- Organiser un évènement promotionnel.
- Animer un évènement promotionnel

Rédiger un compte rendu argumenté

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

L'animateur radio polyvalent travaille dans des stations de radio publiques ou privées. La taille de ces stations peut varier en fonction de leur appartenance à une catégorie :

A - Radio associative ayant moins de 20% de ressources commerciales

B - Radio locale / régionale commerciale

C - Radio locale / régionale diffusant un programme thématique à vocation nationale

D - Réseau thématique à vocation nationale

E - Radio généraliste à vocation nationale

Animateur radio polyvalent - animateur radio - Technicien/réalisateur - Animateur technicien réalisateur - Animateur chargé de promo - Chroniqueur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1103 : Présentation de spectacles ou d'émissions

L1508 : Prise de son et sonorisation

E1106 : Journalisme et information média

E1103 : Communication

Réglementation d'activités :

Réglementations CSA :

- Délibération du 10 février 2004 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence à l'antenne des services de radiodiffusion sonore
- Décret n°87-239 du 6 avril 1987 fixant le régime de la publicité et du parrainage pour les radios privées
- Loi du 30 septembre 1986 modifiée – article 28-2 bis relatif aux quotas de diffusion de chansons francophones.

Dispositions relatives aux droits d'auteurs et droits voisins au sein du Code de la Propriété Intellectuelle :

- Loi n°2006-961 du 1 août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (1). –Dite loi DADVSI -
- Règlement et dispositions générales de la SCAM et de la SACD

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes:

Composante « traitement de l'information »

- Animation d'une séquence radio comprenant un flash info (épreuve orale) : l'évaluation porte sur le choix et l'organisation de l'information, le ton.
- Présentation d'une émission « expo », dossier et enregistrements : (épreuve orale : 30 minutes) présentation des sources, respect des règles d'antenne, traitement de l'information.

Composante « réalisation technique » :

- connaissances de base (épreuve écrite : questionnaire)
- traitement d'un habillage sonore (épreuve orale : présentation d'un exemple et explication du traitement)
- programmation d'une séquence d'animation : conception d'un conducteur, installation de la playlist, réglage des niveaux, réglages des mixages (mise en situation 10 minutes)

Composante « animation » :

- présentation orale de l'élève (10 minutes) : organisation de l'intervention, argumentaire, maîtrise de l'improvisation.
- animation d'une séquence : écriture des interventions (flux, agenda, chroniques), prise de parole en rapport avec un format (vitesse, vocabulaire, style) ; épreuve orale sur une durée de 10 minutes
- présentation d'une émission « expo », dossier et enregistrements : pertinence de l'émission par rapport à l'antenne, construction de contenu, maîtrise de la durée, pertinence des textes, maîtrise des interviews, gestion de l'auditeur. (épreuve orale : 30 minutes de présentation, 10 minutes de questionnement)

Composante « organisation d'une action promotionnelle » :

- Présentation de l'action promotionnelle menée à l'occasion de la diffusion de l'émission « expo » : (épreuve orale) : évaluation de la stratégie globale, du choix des partenaires, des outils conçus, de l'argumentation et de la négociation.
- Présentation des résultats statistiques de l'opération : (écrit présenté dans le dossier) étude d'impact, outils d'estimation de l'audience mis en place (réseaux sociaux, enquête, participation auditeurs).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12303 - L'Animation radio	Descriptif : - Organisation et préparation d'une émission. - Animation d'une tranche horaire - Entretien du lien avec l'auditeur. L'évaluation est faite sur une séquence d'animation réalisée devant le jury, sur les enregistrements présentés ainsi que sur les textes des interventions figurant sur le mémoire de l'émission expo. Ce bloc peut être également certifié séparément. Les candidats VAE présenteront des enregistrements de séquence prises dans leur pratique quotidienne.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12303 - Organisation d'une action promotionnelle	Descriptif : - Construction d'une stratégie promotionnelle. - Mise en place une opération. - Exploitation les retombées d'une action promotionnelle. Evaluation : L'action promotionnelle est présentée sur un livret séparé portant sur l'organisation de la promotion de l'émission expo auprès des diffuseurs. Elle peut être évaluée et certifiée séparément. Pour les candidats VAE la présentation d'une action menée dans leur station au cours de leur activité professionnelle servira de support à l'évaluation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12303 - Traitement de l'information	Descriptif : - Recueil de l'information et analyse. - Gestion des sources - Traitement de l'information - Présentation de l'information L'évaluation est réalisée sur le flash info proposé au jury ainsi que sur l'ensemble des chroniques et des informations présentées dans l'émission expo. La certification peut être séparée de la totalité. Dans le cas d'une VAE les textes des interventions (animations et informations) servent de base pour l'évaluation.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 12303 - La réalisation technique	Descriptif : - Préparation des sons de diffusion. - la mise en onde - Création des habillages et des spots. L'évaluation est jugée sur l'ensemble des productions sonores présentées au jury ainsi que sur l'autoréalisation d'une séquence

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	6 personnes, 1 représentant des radios de catégorie B (directeur d'antenne), 1 représentant des radios associatives (directeur d'antenne), 1 représentant des radios de service public (directeur d'antenne), 1 représentant des radios de catégorie C (coordinateur d'antenne), 1 directeur technique, 1 représentant de l'établissement de l'autorité délivrant la certification.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	6 personnes, 1 représentant des radios de catégorie B (directeur d'antenne), 1 représentant des radios associatives (directeur d'antenne), 1 représentant des radios de service public (directeur d'antenne), 1 représentant des radios de catégorie C (coordinateur d'antenne), 1 directeur technique, 1 représentant de l'établissement de l'autorité délivrant la certification.

En contrat de professionnalisation	X	6 personnes, 1 représentant des radios de catégorie B (directeur d'antenne), 1 représentant des radios associatives (directeur d'antenne), 1 représentant des radios de service public (directeur d'antenne), 1 représentant des radios de catégorie C (coordinateur d'antenne), 1 directeur technique, 1 représentant de l'établissement de l'autorité délivrant la certification.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	4 personnes, 1 représentant par catégorie de radio, A,B,C, 1 représentant de l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé animateur radio polyvalent avec effet au 02 janvier 2007 jusqu'au 12 mai 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "animateur radio polyvalent" avec effet au 12 mai 2016, jusqu'au 04 octobre 2019. Autorité responsable : Sudformadia

Pour plus d'informations

Statistiques :

8 certifications par an

Autres sources d'information :

www.sudformadia.com

Site Internet des organismes partenaires

<http://www.francevae.fr/francevae/lesacademies.php?ac=16>

<http://www.sudformadia.com>

Lieu(x) de certification :

Sud Erka - Sud Formadia : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Sudformadia

76, allée Jean-Jaurès

Bal 197

Bâtiment A

31000 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Sudformadia

76, allée Jean-Jaurès

Bal 197

Bâtiment A

31000 Toulouse

Historique de la certification :